

5 janvier 2017 revue de presse _____ 2

5 janvier 2017 revue thématique DD _____ 10

LA DÉPÈCHE DU MIDI

Nord-Est

SAINT-JEAN

05 JAN. 2017

Tennis club : tous au top !



L'équipe 35 ans championne Midi-Pyrénées.

Pour la deuxième année consécutive, l'équipe des 35 ans messieurs composée de Matthieu Cordelier 1/6, Guillaume Neron et Didier Fernandez 3/6, Christophe Jean 5/6 et Fred Mirtain 15/1 s'est imposée face à Balma en finale du championnat régional de première division.

Grâce à leur titre, ils se sont qualifiés pour le championnat de France qui débutera le 22 janvier où ils se déplaceront à Marseille en match éliminatoire. Objectif cette année, représenter la ligue Midi-Pyrénées beaucoup plus loin que l'année dernière où ils avaient chuté en 32^e de finale.

Sur les six équipes du club engagées durant le championnat senior + (de 35 à 55 ans) toutes se sont maintenues et certaines ont accédé au tableau final régional, de très beaux résultats pour ce début d'année.

Côté jeune, le Magic Circuit (tournoi régional dont une étape se déroulait à Saint-Jean en décembre) vient de se terminer avec 160 participants et 2 Saint-Jeannais se sont démarqués : Violette Maury (5/6) a remporté le tableau des 15/16 ans filles et Florian Py (15/2) a été finaliste en 13/14 ans après avoir « perfé ».

Après les plus de 35 ans et les jeunes c'est au tour des équipes 1 seniors de préparer le championnat avec le challenge Laffont où le club avait brillé également en 2016. Les filles ont remporté leur premier match, les messieurs commencent en janvier.

Au Tennis Club Saint Jean, les compétitions s'enchaînent et le tournoi interne homologué, se poursuit en rassemblant 180 personnes (uniquement licenciés au club) de 12 à 65 ans, il se terminera le samedi 11 mars autour d'un repas convivial.

05 JAN. 2017

SAINT-JEAN

2016, année de l'abeille

Gérard Bapt se pique d'écologie

2016 aura été l'année de l'abeille pour Gérard Bapt, député de Haute-Garonne et premier adjoint au maire de Saint-Jean ! Son investissement en faveur des abeilles, qui a abouti au vote d'un texte visant à interdire les insecticides néonicotinoïdes, « tueurs d'abeilles », à compter du 1er septembre 2018, lui a en effet valu plusieurs distinctions : en juin dernier, il était invité par le Syndicat National d'Apiculture à participer à l'Hôtel d'Assézat à « l'Abeille du 18 juin », une très sérieuse manifestation visant à alerter sur les dangers des néonicotinoïdes, et à dénoncer avec humour, en parodiant le Général de Gaulle, les pressions des firmes agrochimiques. En octobre, il a reçu à Saint-Jean le Syndicat des Apiculteurs Midi-Pyrénées venu lui livrer une ruche pour le remercier de son engagement. Enfin en décembre, à quelques jours de la Saint Ambroise, patron des apiculteurs, il est entré



Gérard Bapt avec Olivier Fernandez, président du Syndicat des Apiculteurs Midi-Pyrénées, et le photographe Yann Arthus-Bertrand

dans l'Académie de l'Abeille d'Or, en présence du photographe Yann Arthus-Bertrand, parrain de l'Académie,

et de plusieurs personnalités -notamment Delphine Batho, députée et ancienne ministre de l'Environnement -

engagées dans la protection de l'abeille. On peut dire que notre député se pique d'écologie!

PG31

santé

Médicaments : l'Uvestérol D « suspendu »

L'essentiel ▶

L'Agence nationale de sécurité du médicament a décidé de suspendre la vente de l'Uvestérol D après la mort d'un bébé. Mais la polémique enflé sur la réactivité de l'ANSM

L'Agence nationale du médicament (ANSM) a décidé de suspendre la commercialisation de l'Uvestérol D, un médicament contre les carences en vitamine D dont le mode d'administration par pipétage est soupçonné d'être à l'origine du décès d'un nouveau-né peu avant Noël (lire notre édition d'hier).

Les premières conclusions des investigations « mettent en évidence un lien probable entre le décès et l'administration de l'Uvestérol D », a annoncé hier l'Agence nationale de sécurité du médicament. Un nourrisson âgé de dix jours était décédé le 21 décembre dans l'Essonne, après avoir reçu une dose d'Uvestérol D, très courant en France, seul pays où il est commercialisé.

Aussi, l'ANSM a lancé « par mesure de précaution » une procédure contradictoire auprès du laboratoire Crinex « en vue de la suspension de la commercialisation » de l'Uvestérol D, « dans les prochains jours ». Cette procédure est une « obligation réglementaire ».



Les parents sont invités à ne plus utiliser l'Uvestérol D. Un numéro vert est en place. /Photo AFP

mentaire », mais « l'issue sera de toute façon la suspension ». Une enquête judiciaire a par ailleurs été ouverte à Evry pour déterminer les causes du décès.

Les parents mis en garde

La ministre de la Santé Marisol Touraine a appelé « les parents à ne plus administrer d'Uvestérol D à leurs enfants », « à titre de précaution ». Les « autres spécialités à base de vitamine D » ne sont pas concernées par cette procédure, a souligné la ministre, assurant aussi que les enfants qui

ont pris de la vitamine D par le passé « ne courront aucun danger ». « Je vais adresser dans la journée des recommandations à l'ensemble des professionnels de santé [...] pour que les familles qui utilisent aujourd'hui de l'Uvestérol D puissent [...] savoir quoi utiliser comme autre médicament », a-t-elle précisé.

Le Zymad, le Stérogyl et l'Adrigyl, notamment, sont disponibles en France sous forme de flacons compte-gouttes.

Le mode d'administration en cause

Le nourrisson âgé de dix jours est décédé à son domicile par « arrêt cardio-respiratoire », selon l'ANSM. Il avait auparavant présenté « des signes de suffocation » « immédiatement après l'administration » du produit, avait détaillé l'ANSM. La ministre a confirmé hier que « c'est le mode d'administration spécifique du produit qui présente des risques (et pas la vitamine D) ». L'Uvestérol D se présente sous forme liquide, dans un flacon dont on extrait, à l'aide d'une pi-

nette, la dose à administrer.

Plusieurs incidents graves (malaises avec apnée, « fausses routes » ...) ont été signalés par le passé, liés à ce mode d'administration avec la pipette, valant au produit une « surveillance renforcée » des autorités sanitaires depuis 2006. Cette année-là, puis à nouveau en 2013, l'Agence a alerté sur les précautions à prendre chez les nourrissons : « Toujours administrer le produit avant la tête ou le biberon », installer l'enfant « éveillé » « en position semi-assise », laisser l'enfant « téter » la seringue ou faire couler le produit « goutte à goutte », ne pas

Un numéro vert d'information 0800 636 636 a été mis en place

zoom D'AUTRES SCANDALES SANITAIRES

Plusieurs médicaments ont été mis en cause ou retirés de la commercialisation, mais certaines affaires ont eu plus de retentissement que d'autres compte tenu du nombre de victimes et du scandale sanitaire.

Le Vioxx (Merck)

Retrait en 2004 à la suite de la prise en compte du risque d'infarctus du myocarde apparu dans les essais cliniques précédant la commercialisation et vérifié dans la population ayant utilisé cette molécule.



Le Mediator (Servier)

Medicamenteux approuvé pour traiter le diabète de type 2 mais largement utilisé en traitement amaigrissant. Le médicament a finalement été retiré du marché en 2009 à la suite de pathologies morbes, notamment l'hypertension artérielle pulmonaire et des valvulopathies.



La Depakine (Sanofi)

Le médicament bien connu des épileptiques fait l'objet d'une très vive polémique, la prise de cette molécule, le Valproate de sodium, augmentant de 30 à 40 % le risque pour le fœtus de développer des troubles neurologiques.

Sanofi, a tardé à informer les femmes enceintes ainsi que le corps médical. Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire pour « tromperie aggravée ».



« Il faut nommer un responsable lanceur d'alerte »



Comment expliquer ces scandales récurrents concernant les médicaments ?

Il est exaspérant qu'après la grande réforme de 2011 pour transformer l'Agence de sécurité du médicament (ANSM), et améliorer le système de pharmacovigilance, on se retrouve périodiquement confronté à des accidents sanitaires qui concernent soit les médicaments, soit les dispositifs médicaux. Ici, c'est davantage le mode d'administration que la vitamine D, elle-même, qui est en cause. On se retrouve face à un problème de fonctionnement de l'Agence et aussi de culture de la gestion du risque.

Que signifie ce problème de « gestion de la culture du risque »

On peut avoir les meilleurs systèmes et institutions en place, mais les hommes et les femmes qui les composent doivent être aptes à saisir l'importance des signaux qui remontent et réagir suffisamment tôt car la meilleure organisation du monde ne peut se substituer à l'initiative humaine. On l'a vu dans les affaires des pilules de 3^e et 4^e générations ou dans celle de la Dépakin, ce sont finalement les plaintes des patients, des associations ou les scandales médiatiques qui lancent l'alarme et font bouger les choses.

On évoque aussi souvent dans ce domaine du médicament des problèmes de conflits d'intérêts...

Dans cette affaire, il ne semble pas que ce soit le cas. La gestion des liens d'intérêts est meilleure qu'avant avec notamment une obligation de déclaration de ces liens et

aussi la transparence sur les débats. On sait maintenant qui vote pour et contre, ce qui n'était pas le cas auparavant. Mais cela ne suffit pas, il y a un problème plus global de transparence avec le fonctionnement de l'Agence. Des sujets sont travaillés avant au sein de commissions sans déboucher sur des décisions. Une commission nationale de pharmacovigilance a ainsi traité du sujet de l'Uvestérol D en juillet 2016... et il n'y a toujours pas de compte rendu.

Vous pointez donc un problème global de réactivité au sein de l'Agence ?

Il y a un manque de réactivité totale de l'Agence. Depuis 2010, des modifications du système d'administration du produit ont été adoptées. Et depuis, il y a toujours eu des notifications, non pas de décès mais d'incidents ou d'accidents, encore que ces notifications ne soient pas exhaustives. Mais l'ANSM n'a pourtant pas remis ce chantier

en route. Il faut qu'il y ait un décès ou un scandale. La réunion de crise a été provoquée par l'annonce de la parution d'un article. Il y a un manque de réactivité à répétition.

Vous planchez sur ces questions à l'Assemblée. Quelles sont vos solutions ?

Le fonctionnement interne de l'Agence doit être réformé en profondeur. Il faut nommer un responsable lanceur d'alerte au sein de l'ANSM directement branché sur son directeur général, un peu comme un directeur qualité dans une entreprise qui est susceptible d'interrompre un processus défectueux. Il faut aussi améliorer la communication de l'Agence avec moins de com de type marketing et davantage de personnels issus de la Santé publique, en phase avec les professionnels, les patients, les familles, sur ces questions sensibles et délicates.

Recueilli par Daniel Hourquebie

actualité /france

04 JAN. 2017

santé

Uvestérol D : des questions après la mort d'un nourrisson

l'essentiel ▶

Un nouveau-né âgé de dix jours est décédé le 21 décembre à son domicile par « arrêt cardio-respiratoire » après avoir reçu une dose d'Uvestérol D contre la carence en vitamine D. Une enquête est ouverte.

L'Uvestérol D, médicament couramment administré à de jeunes enfants pour prévenir la carence en vitamine D, est-il en cause après le décès d'un nouveau-né fin décembre ? Les autorités sanitaires enquêtent sur ce médicament placé sous surveillance depuis 2006. **Que s'est-il passé le 21 décembre ?**

Un nourrisson âgé de dix jours est décédé « à son domicile » par « arrêt cardio-respiratoire » après avoir reçu une dose d'Uvestérol D, a expliqué l'Agence du médicament (ANSM).

L'enfant, « sans antécédent », a présenté « des signes de suffocation [...] immédiatement après l'administration » du produit, « deux heures après la tétée », a détaillé l'ANSM. Aucun détail n'est donné sur le délai entre la suffocation et l'arrêt cardio-respiratoire. Un « bilan com-



L'Uvestérol est utilisé en cas de carence en vitamine D chez le nouveau-né./AFP

plet » (clinique, biologique, radiographique...) a été réalisé et une autopsie « recommandée », souligne dans ce message l'ANSM. **Pourquoi prescrit-on l'Uvestérol D ?**

L'Uvestérol D est un médicament très courant à base de vitamine D, produit par le laboratoire français Crinex. Il se présente sous forme liquide, dans un flacon dont on extrait, à l'aide d'une pipette, la dose à administrer. Il est indiqué « dans la prévention et le traitement de la ca-

rence en vitamine D chez le nouveau-né, le nourrisson et l'enfant jusqu'à 5 ans », rappelle l'ANSM.

Pourquoi ce produit était déjà sous surveillance ?

Le lien entre ce décès et l'Uvestérol D n'est pas formellement établi, explique l'agence du médicament, qui attend les « premières conclusions » de l'enquête dans « les prochains jours ».

« Une dizaine de millions d'enfants ont été traités grâce à

Uvestérol D » depuis sa commercialisation en 1990, « sans aucun décès à déplorer », souligne Crinex.

Plusieurs incidents graves (malaises avec apnée, « fausses roupes »...) ont en revanche été signalés par le passé, liés au mode d'administration avec la pipette, valant au produit « une surveillance renforcée » depuis 2006, rappelle l'ANSM.

En 2006, puis à nouveau en 2013, l'agence a alerté sur les précautions à prendre chez les

nourrissons. Le laboratoire a aussi reformulé le produit en 2014, désormais plus concentré pour que le volume à administrer soit plus faible (0,2 ml, soit quatre gouttes, contre 1 ml auparavant).

Des éléments qui ne satisfont pas la revue médicale indépendante Prescrire, qui a régulièrement alerté sur ce produit (lire ci-dessous).

« J'appelle l'agence à suspendre la prescription », a réagi Gérard Bapt, député socialiste de Haute-Garonne et spécialiste des questions de santé publique, se disant « sidéré par le manque de réactivité et de transparence » de l'ANSM.

Existe-t-il d'autres produits disponibles ?

L'utilité de la vitamine D en elle-même n'est pas remise en cause à ce stade pour les nourrissons. Il existe « d'autres spécialités à base de vitamine D » destinées aux nouveau-nés et nourrissons qui « ne font pas l'objet de signalements et de malaises », souligne Prescrire, invitant à choisir des alternatives, qui n'impliquent pas une administration directement dans la bouche. Le ZymaD, du laboratoire Meda Pharma, est par exemple vendu en flacon compte-gouttes, pouvant être dilué dans le biberon.

« Il faut arrêter d'utiliser l'Uvestérol D »

Bruno Toussaint, médecin, directeur éditorial de la revue médicale indépendante Prescrire

En 2011 vous écriviez déjà « l'Afssaps attend-elle des décès pour agir de façon responsable », rappelant que des malaises avec l'Uvestérol D étaient connus depuis 1996...

Nous ne savons pas si le nourrisson est mort à cause de l'Uvestérol D. Mais c'est possible. Ce qui est clair, c'est qu'il y a des années que le problème est clairement identifié avec ces Uvestérols D ou A, D, E, C. Ce qui est clair aussi c'est qu'il y a des malaises

gnalés avec les autres vitamines D, et que l'Uvestérol est en vente uniquement en France et qu'il n'y a pas de problème avec la vitamine D dans les autres pays. Pour nous c'est donc très clair, il faut arrêter l'Uvestérol et utiliser une autre vitamine D. Au lieu de ça on a vu un long feuilleton d'atermoiements et de demi-mesures pour le laisser sur le marché.

L'un des responsables de la société française de pédiatrie vient de réaffirmer sa confiance dans l'Uvestérol D. Comment l'expliquez-vous ?

C'est dommage. Il faut sûrement lui demander ses liens d'intérêts avec les firmes pharmaceutiques. Nous à Prescrire, on n'en a pas. C'est très étonnant car il n'y a pas de signalement de malaise avec les vitamines D, c'est une réalité, le

choix est donc très simple à faire. Plutôt que d'accorder sa confiance à une firme, c'est celle des patients qu'il faut mériter. **Médiator, Dépakine, Uvestérol D, dépistage généralisé du cancer du sein... On dirait que les autorités sanitaires ont du mal à réagir face à de potentiels problèmes sanitaires.**

L'Uvestérol D n'a pas la même ampleur que le Médiator ou la Dépakine. Mais le point commun c'est la lenteur de certaines agences et médecins à prendre la mesure de l'ampleur et à donner la priorité à la sécurité du patient. Les mesures à prendre sont très simples, mais comme du temps du Médiator, on a l'impression qu'il ne faut pas trop déranger les firmes. Là encore, on voit que le décès en question est survenu en décembre, mais on ne l'a pas

pris qu'en janvier grâce à un journaliste. Ça ne donne pas l'impression que la pharmacovigilance et l'agence du médicament donnent la priorité à la sécurité du patient.

Quels autres médicaments méritent selon vous de tirer le signal d'alarme ?

Il y en a beaucoup. On essaye chaque mois à Prescrire de faire le tri dans tous les nouveaux médicaments, et de suivre les actualités de la pharmacovigilance. Depuis 2013, on essaye de regrouper les plus problématiques dans un document qu'on publie en février. On est donc en train de boucler le prochain, et vous y trouverez dans quelques dizaines de médicaments qui posent plus de problèmes qu'ils ne donnent de chance d'être guéris.

Recueilli par Olivier Aradou

LE FIGARO

Uvestérol : les autorités suspendent enfin le produit

Par Anne Jouan

Les autorités sanitaires ont enfin pris les mesures qui s'imposent après la mort d'un nourrisson de dix jours suite à la prise d'Uvestérol, un produit de supplémentation en vitamine D très prescrit en France. La ministre de la Santé a annoncé mercredi, dans un communiqué, qu'une procédure de suspension de la commercialisation du produit a été engagée. Une façon pour elle de reprendre la main sur ce dossier alors que la polémique enflait depuis lundi soir. La décision de suspendre le produit s'imposait d'autant plus que l'agence du médicament a confirmé, dans un autre communiqué diffusé mercredi matin, que les «investigations disponibles à ce jour (...) mettent en évidence un lien probable entre le décès et l'administration» du médicament.

Le 21 décembre dernier, un enfant est mort à son domicile d'un arrêt cardio-respiratoire avant d'être transporté à l'hôpital sud-francilien de Corbeil-Essonnes. Les parents ont refusé que soit pratiquée une autopsie.

Lundi en fin de journée, aussitôt après la publication de cette information sur le site Internet du *Figaro*, l'agence du médicament (ANSM) a décidé d'organiser une réunion de crise ce mardi après-midi. Le directeur général de l'ANSM, Dominique Martin, semblait alors davantage préoccupé par l'urgence de savoir d'où venait la fuite dans la presse que par la question de suspendre ou non le produit suspecté. Comme à chaque fois, une chasse aux sorcières est lancée pour trouver le pécheur. Et l'ANSM fait l'économie d'une question récurrente: quels sont ses dysfonctionnements et comment y remédier ?

Le décès tragique de ce nouveau-né pose, une fois de plus, la question du rôle de l'agence. Est-elle encore capable de gérer la sécurité sanitaire des Français ? Mardi, un membre du conseil d'administration nous confiait : «C'est fou, sans l'article du *Figaro*, l'agence ne faisait rien.» Le ton monte au conseil

d'administration et en interne, isolant encore plus Dominique Martin, désormais à la tête d'un navire en pleine tempête.

Les pharmacovigilants rappellent que, depuis 2006, ils alertent régulièrement les autorités sur les fausses routes engendrées par l'Uvestérol. Des années à empiler les cas d'effets secondaires. Et au bout du compte, des mesures homéopathiques (changement du modèle de la pipette, modification des modes d'administration) qui ne changent fondamentalement rien au problème. Dès qu'ils ont appris le décès, ils se sont prononcés pour la suspension du produit, sans être entendus jusqu'à mercredi.

«Un mort est un mort de trop»

Depuis lundi soir, des déclarations d'effets secondaires arrivent dans les centres de pharmacovigilance. Le responsable de l'un d'entre eux dit son dépit et sa colère: «L'ANSM ne comprend rien, il faut un article de presse pour qu'ils se bougent. Mon équipe est déprimée face à un tel aveu d'impuissance et d'échec. La chaîne de la santé publique ne fonctionne plus au plus haut niveau. C'est très inquiétant pour l'ensemble du système et pour tous les autres médicaments sous surveillance. Il n'y a plus de politique de santé publique en France.» Signe des dysfonctionnements: les centres de pharmacovigilance n'ont été informés que le 30 décembre du décès survenu le 21. Pourquoi?

Mais ce qui ne passe vraiment pas, c'est cette phrase du communiqué de presse de l'ANSM diffusé lundi à 22 h 30: «Depuis 1990, date de la mise sur le marché de l'Uvestérol D, aucun décès n'a été imputé à l'administration de ce produit.» Un pharmacovigilant répond: «On alerte depuis 2006! Si l'agence avait correctement fait son travail en suspendant ce produit, peut-être que cet enfant ne serait pas mort.» Un autre ajoute: «Un mort est un mort de trop, surtout pour un produit pour lequel il existe des substitutions.» Enfin, **le député PS Gérard Bapt, membre du conseil d'administration de l'agence, a pris ses distances avec cette dernière en se déclarant «sidéré par le manque de réactivité et de transparence».** Dépakine, essai clinique mortel de Rennes et désormais Uvestérol: à chaque affaire concernant l'ANSM, les critiques se font de plus en plus virulentes. Mardi soir, elles émanait même de l'un des hauts dirigeants de l'agence: «Cette inertie devient insupportable. Le pire ennemi d'une démocratie, c'est le silence. Et aujourd'hui, à l'ANSM, les gens ne disent plus rien. Nous sommes face à une agence affaiblie et à un ministre totalement absent.»

04 JAN. 2017

THE HUFFINGTON POST

En association avec le groupe Le Monde

Marisol Touraine annonce la suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D après la mort d'un nourrisson

La ministre de la Santé a indiqué qu'il s'agissait d'une "mesure de précaution".



AFP

Marisol Touraine annonce la suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D après la mort d'un nourrisson

SANTE - Une procédure de suspension de la commercialisation de l'Uvestérol D a été engagée après le décès d'un nourrisson, a annoncé ce mercredi 4 janvier dans un communiqué la ministre de la Santé Marisol Touraine.

Cette décision a été prise par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) "par mesure de précaution", a précisé la ministre de la Santé. Un nourrisson âgé de dix jours était décédé le 21 décembre après avoir reçu une dose d'Uvestérol D, un médicament très courant utilisé contre la carence en vitamine D.

Dans un communiqué l'ANSM a indiqué que "les conclusions des investigations disponibles à ce jour mettent en évidence un lien probable entre le décès et l'administration de l'Uvestérol D", précisant toutefois que l'intérêt de la supplémentation en vitamine D n'était pas remis en cause.

"Aussi, en dépit des mesures de réduction des risques mises en place depuis 2006 pour sécuriser l'administration et le renforcement des recommandations, l'ANSM lance, par

mesure de précaution, une procédure contradictoire auprès du laboratoire en vue de la suspension de la commercialisation de sa spécialité Uvestérol D, dans les prochains jours", précise l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dans un communiqué.

Dans l'attente de la décision définitive de l'ANSM sur le médicament, Marisol Touraine "appelle, par mesure de précaution, les parents à ne plus administrer d'Uvestérol D à leurs enfants".

Une vitamine essentielle

"Je souhaite rassurer les parents qui ont donné de la vitamine D, sous quelque forme que ce soit, à leurs enfants: ils ne courrent aucun danger", ajoute la ministre dans un communiqué, précisant que "seul l'Uvestérol D est concerné par cette procédure, pas les autres spécialités à base de vitamine D".

"Mais je leur demande, à titre de précaution, d'arrêter le traitement par Uvestérol D", a-t-elle ajouté. "Je leur garantis une information transparente, objective et fiable. Et je mets tout en œuvre pour leur proposer, en lien avec les professionnels de santé, une solution alternative."

"C'est le mode d'administration spécifique du produit qui présente des risques (et pas la vitamine D)", souligne la ministre. La vitamine D étant essentielle pour le développement des nourrissons, la ministre "appelle les familles à se rapprocher de leur professionnel de santé, qui leur proposera de la vitamine D sous une autre forme". "Les recommandations pour les professionnels de santé leur seront adressées dans la journée", précise Mme Touraine qui mettra en place "dans la matinée un numéro vert d'information, joignable au 0800 636 636".

Plusieurs incidents graves

Plusieurs incidents graves (malaises avec apnée, "fausses routes"...) ont été signalés par le passé, liés au mode d'administration avec la pipette, valant au produit "une surveillance renforcée" depuis 2006, a rappelé l'ANSM.

En 2006, puis à nouveau en 2013, l'agence a alerté sur les précautions à prendre chez les nourrissons: "Toujours administrer le produit avant la tétée ou le biberon", installer l'enfant "éveillé" "en position semi-assise", laisser l'enfant "téter" la seringue ou faire couler le produit "goutte à goutte", ne pas l'allonger "immédiatement après l'administration", prévient la notice. Le laboratoire a aussi reformulé le produit en 2014, désormais plus concentré pour que le volume à administrer soit plus faible (0,2 ml, soit quatre gouttes, contre 1 ml auparavant).

Or, "on ne dispose d'aucun élément tangible d'évaluation montrant que ces changements réduisent le risque de malaise" notait en 2015 la revue médicale *Prescrire* après avoir, en 2014, déploré l'absence de "prise en charge sérieuse du problème".

Réagissant auprès de l'AFP, le député socialiste spécialiste des questions de santé publique, Gérard Bapt, a appelé l'agence "à suspendre la prescription" et s'est dit "sidéré par le manque de réactivité et de transparence" de l'ANSM.

L'Uvestérol D est un médicament très courant à base de vitamine D, produit par le laboratoire français Crinex. Il se présente sous forme liquide, dans un flacon dont on extrait, à l'aide d'une pipette, la dose à administrer.

05 JAN. 2017

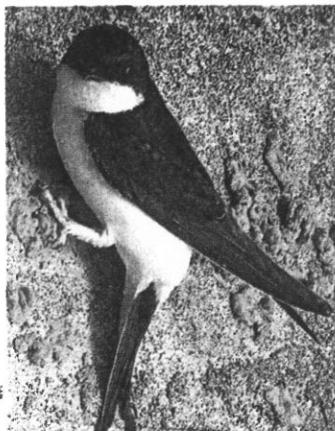
environnement

Naissance de l'Agence pour la biodiversité

La toute nouvelle Agence française pour la biodiversité (AFB) est opérationnelle depuis le 1er janvier 2016. Son objectif est de s'occuper des problématiques liées aux milieux terrestres, aquatique et marin.

Elle devient ainsi le deuxième grand opérateur de l'État en matière d'environnement, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'AFB est issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité adoptée en août 2016 et a pour président d'honneur l'astrophysicien Hubert Reeves. Aujourd'hui, la création de cet établissement public prévue depuis 2012 ne semble pas du



Hirondelle des fenêtres menacée./AFP

tout superflu, quand l'Union internationale pour la conservation de la nature rappelle qu'en France métropolitaine, 9 % des mammifères, 24 % des

reptiles, 23 % des amphibiens, 22 % des poissons d'eau douce et 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition.

Un pôle à Montpellier

En outre, la situation n'est guère plus favorable dans les départements et territoires d'outre-mer, qui abritent une faune et une flore aussi rares que diversifiées.

Ainsi, l'AFB devrait notamment préconiser de bonnes pratiques pour réduire les pesticides et tenter d'empêcher l'artificialisation des sols.

Dans les projets d'urbanisme, l'agence veillera à ce que les espèces en danger puissent être protégées, qu'on leur réserve des corridors écologiques pour se reproduire et se déplacer. Cette agence est en fait une fusion de quatre organismes qui existaient : les Parcs nationaux de France (PNF), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et l'Atelier technique des espaces naturels (Aten).

En tout 1 200 personnes vont être réunies sur trois pôles à Montpellier, Vincennes et Brest.

Le chef-lieu de l'Hérault, où se trouvent déjà les sièges de l'Aten et des Parcs nationaux, a donc logiquement été choisi pour se spécialiser à long terme dans la préservation de la biodiversité terrestre.